

## **CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX**

[http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel\\_aux\\_quatre\\_eveques\\_de\\_la\\_FSSPX.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf)

**Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?**

**Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?**

**Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?**

**Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?**

**Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de Pontificalis Romani INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?**

**A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?**

**Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?**

**Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?**

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.  
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

dimanche 7 décembre 2008

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

## **Incohérence de Lourdes :**

### **Pourquoi l'abbé de Cacqueray n'a-t-il pas demandé aux évêques de réconcilier les sanctuaires avant de célébrer le culte catholique ?**



En violation du Droit Canon de 1917, la célébration des Saints Mystères par la FSSPX à Lourdes dans un sanctuaire profané par la **Messe de Luther** et qui n'avait pas été réconcilié au préalable

Document de *Résistance Catholique*

Téléchargez le fichier PDF :

[http://virgo-maria.org/Documents/RC/L\\_utilisation\\_des\\_eglises\\_conciliaires\\_par\\_la\\_FSSPX.pdf](http://virgo-maria.org/Documents/RC/L_utilisation_des_eglises_conciliaires_par_la_FSSPX.pdf)

Le pèlerinage de la FSSPX à Lourdes a mis en pleine lumière **la contradiction très grave en même temps que très révélatrice** en laquelle s'est placée d'elle-même la FSSPX, sous l'action de son réseau de clercs infiltrés qui l'occupent aujourd'hui, **pour préserver ses pourparlers secrets en cours depuis plusieurs mois et années avec les autorités conciliaires romaines de l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI.**

C'est en effet la même Fraternité Saint Pie X, qui **par son District de France de Suresnes :**

- d'une part solennise la dédicace des chapelles par ses évêques, **reconnaisant en outre officiellement que les sanctuaires de Lourdes ont été profanés et qu'ils doivent être «réconciliés» canoniquement avant toutes cérémonies liturgique catholique et,**

- d'autre part, pour les besoins de son *Grand Pèlerinage du Christ-Roi* à Lourdes, ne craint pas le terrible Sacrilège de célébrer le Saint Sacrifice de la Messe dans ces lieux profanés sans les avoir au préalable « réconciliés » canoniquement par ses évêques.

Le dernier pèlerinage de la FSSPX en l'honneur du Christ-Roi à Lourdes a, **du 25 au 27 octobre dernier**, par la procession conciliaire du samedi soir, scandalisé tant de fidèles de la Tradition et leurs familles, dont plusieurs avaient franchi les océans à cet effet, ainsi que *Virgo-Maria* en a longuement rendu compte<sup>1</sup>.

C'est cette **contradiction terrible et flagrante, absolument FACTUELLE et OBJECTIVE de la FSSPX**, qui éclate, **exposant au grand jour les sacrilèges auxquels ses chefs ecclésiastiques responsables ne craignent pas de se laisser entraîner aujourd'hui pour ne pas risquer et compromettre les trop précieux « pourparlers »** de ses trop fameux « *préalables* » - qu'ils ont inventés - du « *processus de réconciliation* » qu'ils ont accepté d'enclencher avec la Rome conciliaire de l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI, cédant aux vœux de la fraction infiltrée.

Cette **contradiction mortelle** est parfaitement clairement exposée, avec toutes les références officielles, par le document suivant<sup>2</sup> que l'on trouve sur le tout récent site internet *Résistance Catholique* ([www.resistance-catholique.org](http://www.resistance-catholique.org)) :

« *L'UTILISATION DES ÉGLISES CONCILIAIRES PAR LA FRATERNITÉ SAINT PIE X* »

En particulier ce document<sup>2</sup> rappelle très clairement les FAITS et les exigences très strictes du DROIT CANON pour utiliser légitimement - et sans TRÈS GRAVES SACRILÈGES envers la Majesté Divine - des sanctuaires catholiques qui ont été profanés par des cérémonies ou fêtes profanes, ou par l'usage de cultes étrangers hérétiques ou idolâtres :

#### Les FAITS :

- Le 31 décembre 2006, une « *rêve-party avec concert de rock et messe à la grotte de Massabielle* » (communiqué de l'AFP repris par *La Porte latine*) fut organisée dans les sanctuaires de Lourdes et plus précisément dans la très moderne « *église* » Sainte Bernadette !
- Le District de France<sup>3</sup> fit alors un communiqué dans lequel il demanda que « *cet acte impie soit dénoncé* » en précisant que, selon plusieurs articles du droit canon, « *l'injure doit être réparée* » avant d'y célébrer à nouveau le culte catholique.
- La FSSPX reconnaît donc bien qu'il soit nécessaire d'effectuer un acte de réparation, une « *cérémonie de réconciliation* » dans toute église profanée avant de pouvoir y célébrer à nouveau le culte catholique.
- Or, il se trouve que depuis ces grandes leçons canoniques qu'elle a adressées aux conciliaires, qui ne les ont bien évidemment pas suivies, la FSSPX a célébré plusieurs fois la messe dans cette pseudo-église Sainte Bernadette profanée, notamment lors du pèlerinage du Christ-Roi de 2007 (le dimanche et le lundi - le samedi la messe ayant été dite en plein air) mais aussi à l'occasion du pèlerinage de toutes les écoles des dominicaines<sup>4</sup> de Fanjeaux les 30 et 31 mai 2008 avec l'abbé Simoulin ! A cette occasion, d'ailleurs, la pseudo-église Sainte Bernadette était

<sup>1</sup> <http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-11-29-A-00-Procession-Lourdes.pdf>

[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-11-028-A-00-Procession\\_in\\_Lourdes-EN.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-11-028-A-00-Procession_in_Lourdes-EN.pdf)

[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-11-25-A-00-RC\\_interroge\\_Barret.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-11-25-A-00-RC_interroge_Barret.pdf)

[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-11-08-A-00-Lourdes\\_contestation\\_croissante.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-11-08-A-00-Lourdes_contestation_croissante.pdf)

[http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-11-01-A-00-Procession\\_de\\_Lourdes.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-11-01-A-00-Procession_de_Lourdes.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.resistance-catholique.org/documents/2008/RC\\_2008-11-16\\_Lutilisation-des-eglises-conciliaires-par-la-FSSPX.pdf](http://www.resistance-catholique.org/documents/2008/RC_2008-11-16_Lutilisation-des-eglises-conciliaires-par-la-FSSPX.pdf)

<sup>3</sup> <http://www.laportelatine.org/communication/presse/2006/rockalourdes/rockalourdes.php>

<http://www.laportelatine.org/communication/presse/2006/rockalourdes/reactionMgrPerrier/reactions.php>

<sup>4</sup> Photos des messes de la FSSPX dites dans l'« *église* » profanée Sainte Bernadette lors du pèlerinage du Christ-Roi de 2007 :

<http://www.laportelatine.org/district/chartres/lourdes2007/lourdes3/lourdes3.php>

<http://www.laportelatine.org/district/chartres/lourdes2007/lourdes7/lourdes7.php>

partagée en deux par une cloison de placo. D'un côté, il y avait la messe de la Fraternité et de l'autre des rassemblements de modernistes sur fond de musique techno ! Durant ces deux jours, l'autel était, tour à tour, utilisé par la Fraternité et par ces modernistes !

- Tous ces scandales aux yeux de centaines d'élèves des dominicaines !

Or, observe avec pertinence *Résistance Catholique* :

**En 2005, la FSSPX avait fait déplacer les foules à Fatima<sup>5</sup> pour réparer un acte de profanation – sacrilège devenu fréquent dans la secte conciliaire (avec Assise, l'exemple vient de haut)<sup>6</sup>.**

D'où la question terrible que soulève *Résistance Catholique* :

Alors, pourquoi après cette mobilisation au Portugal, aucun acte de réparation ne fut, de la même façon, organisé par la FSSPX à Lourdes après ce concert de rock dans les sanctuaires ?

N'a-t-elle pas effectué pourtant depuis lors deux pèlerinages du Christ-Roi (2007 et 2008)<sup>7</sup> ?

Or, malgré ce que tout le monde savait, ce que la Direction de la Fraternité savait, celle-ci a insisté, depuis plusieurs années, pour célébrer la sainte Messe dans ces lieux profanés !!

Les responsables de la FSSPX ont ainsi préféré plaire aux hommes plutôt qu'à Dieu

Du temps de l'abbé Coache, nous nous faisons un honneur de ne pas utiliser ces autels profanés !

Mgr Lefebvre, lui-même, n'a jamais rien organisé dans les sanctuaires. Et, il savait bien pourquoi.

Mais, cette année 2008, les quatre évêques de la FSSPX ont célébré leur messe sur ces autels profanés<sup>8</sup> montrant au monde entier qu'ils faisaient fi d'une des vérités primordiales de l'Église Catholique : le respect du sacré, devoir découlant directement du premier commandement.

**Le DROIT CANON de 1917 :**

**« TITRE 9: DES ÉGLISES (1161 - 1187)**

- **Can. 1164**

*§ 1 Les Ordinaires doivent veiller en prenant conseil éventuellement auprès de gens qualifiés, à ce que les formes reçues par la tradition chrétienne ou les règles de l'art sacré soient observées dans la construction ou la réparation des églises<sup>9</sup>.*

- **Can. 1172**

*§ 1 Une église est profanée par les actes énumérés ci-dessous, pourvu qu'ils soient certains, notoires et aient été posés dans l'église:*

*1° Le délit d'homicide;*

---

<sup>5</sup> Loin c'est mieux et moins dérangeant qu'en France !! Mais cela lui a surtout servi de prétexte en 2007 pour ne pas s'y rendre à l'occasion des 90 ans des apparitions et ainsi éviter de devoir dénoncer, cette année-là, la construction de la nouvelle basilique maçonnique soutenue par le Vatican

<sup>6</sup> Les « messes » de Luther (suivant l'expression de Mgr Lefebvre) selon le rite réformé en 1968 par le Franc-Maçon Annibale Bugnini ne sont-elles d'ailleurs pas, en elles-mêmes, des profanations des sanctuaires catholiques ?

<sup>7</sup> Mais, au-delà de cette profanation, nous savons pertinemment les nombreux autres actes sacrilèges qu'il y a eu dans cette pseudo-église avant même 2006. Nous savons également toutes les cérémonies et actes sacrilèges qui ont eu lieu depuis des dizaines d'années dans la basilique St Pie X comme dans les autres.

<sup>8</sup> Sur le site de *La Porte latine*, nous pouvons même lire ceci :

*« Les messes privées des quatre évêques de la FSSPX dans les chapelles latérales de la basilique Saint-Pie X : ferveur, recueillement et bonne humeur » (!?)*

<http://www.laportelatine.org/district/chartres/lourdes2008/report3/dimMesse.php>

<sup>9</sup> On ne peut pas vraiment dire cela de l'« église » Sainte Bernadette ou de la « basilique » Saint Pie X !

2° L'effusion de sang grave et injurieuse;

3° **Les usages impies** ou sordides auxquels l'église a été affectée;

4° L'ensevelissement d'un infidèle ou d'un excommunié frappé par sentence déclaratoire ou condamnatoire.

• **Can. 1173**

**§ 1 Dans l'église profanée, avant qu'elle soit réconciliée, il est défendu de célébrer les offices, d'administrer les sacrements et d'ensevelir les morts.**

• **Can. 1174**

**§ 1 L'église violée doit être réconciliée le plus tôt possible**, selon les rites décrits dans les livres liturgiques approuvés.

**§ 2** S'il y a doute que l'église soit violée, elle peut être réconciliée 'par prudence'.

Et **Résistance Catholique** cite également un texte qui, reprenant ces règles du droit canon, résume très bien les choses :

« **Comment une église perd sa consécration ou sa bénédiction**

- *L'église une fois bénite ou consacrée ne peut plus servir à aucun autre usage profane. Tous ceux qui en ont la charge doivent veiller à ce qu'y soit gardée la propreté qui convient à la maison de Dieu, que ne s'y effectue aucune opération de commerce ou de change, même ayant une fin pieuse ; et généralement que rien ne mette obstacle à la sainteté du Dieu.(...).*
- *On devrait y suspendre la célébration des rites sacrés s'il s'y commettait un des faits très graves, énumérés par le Code, qui constitue sa violation : un homicide criminel, une effusion de sang injuste et grave, **des usages impies et sacrilèges auxquels elle aurait été livrée**, la sépulture d'un infidèle ou d'un excommunié.*
- ***Dans une église violée, et jusqu'à ce qu'elle ait été réconciliée, il est interdit de célébrer les offices divins, d'administrer les sacrements, d'ensevelir les morts.***
- *Si la violation se produit pendant la célébration d'un office, on l'interrompt aussitôt. Si une messe est commencée, avant le canon ou après la communion, on cesse la célébration ; après le commencement du canon, le prêtre la continue jusqu'à la communion.*
- ***On devra procéder au plus tôt à la réconciliation, et, au cas où la violation serait douteuse, il sera prudent d'y procéder quand même pour plus de sûreté. (...).***
- *Si l'église n'est que bénite, c'est au prêtre qui l'administre qu'il appartient de la réconcilier ; **si elle est consacrée, c'est à l'Ordinaire du lieu (ou au Supérieur majeur)** ; mais au cas d'une nécessité grave et urgente, et dans l'impossibilité d'attendre l'Ordinaire, le prêtre chargé de l'église pourrait la réconcilier, à la condition d'en avertir au plus tôt celui-ci. »*

Suit le rite de réconciliation d'une église consacrée et celui d'une église bénite.

D'après *Liturgia, encyclopédie populaire des connaissances liturgiques*, sous la direction de l'Abbé Aigrain, Librairie **Bloud et Gay**, Paris 1931, page 157.

**Bravo pour l'action pertinace de l'abbé de Cacqueray et de son entourage infiltré (abbés Celier, Cocault-Duverger, Lorans, etc) à la tête du District de France !**

**L'abandon de la mission donnée par Mgr Lefebvre devient de plus en plus clair :**

Le petit réseau des clercs infiltrés et très protégés dans la FSSPX **aura ainsi** désormais réussi à conduire les 3+1 évêques consacrés par Mgr Lefebvre, **qui exercent la responsabilité spirituelle** de son œuvre de sauvegarde du Sacerdoce Sacrificiel catholique sacramentellement valide, **à ne plus hésiter à OFFENSER TRÈS GRAVEMENT À LA FACE DU MONDE LA MAJESTÉ DIVINE** de peur de risquer de compromettre les manœuvres très humaines et très bassement politiciennes de ses « pourparlers » qu'ils mènent avec l'abbé apostat Ratzinger dans le cadre des fameux « préalables » du « processus de réconciliation » avec la Rome conciliaire « *antichrist*<sup>10</sup> » que ce réseau de clercs infiltrés a **inventés** et que **Mgr Bernard Fellay et le Chapitre Général de la Fraternité** ont résolu d'adopter et de ratifier en 2006 sous la pression et les intrigues de ce même réseau.

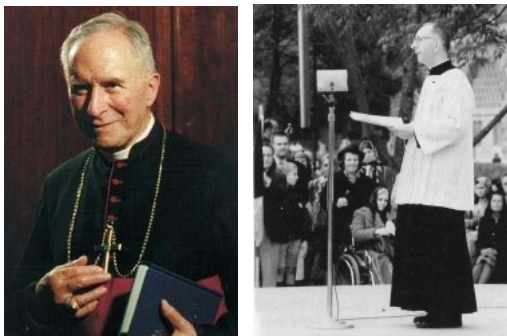
<sup>10</sup> Selon le qualificatif même de Mgr Marcel Lefebvre.

À QUELLE EFFROYABLE PRÉVARICATION LES ÉVÊQUES SE LAISSENT-ILS AINSI ENTRAINER ?

Quelle épouvantable responsabilité est la leur des âmes des Clercs et des fidèles et leurs familles et de LEUR SALUT dont ILS SONT RESPONSABLES DEVANT DIEU !

En effet, dans le VM<sup>11</sup> récapitulatif des enjeux du 9 novembre 2008 (« Excommunications » : la dernière tentation de Mgr Fellay), nous avons mis en évidence que l'amorce et le développement des « discussions » avec Rome prenaient le contrepied des orientations données par le fondateur Mgr Lefebvre à la FSSPX.

Nous constatons que **cette dérive ne cesse de s'amplifier**, car sur cette grave question de l'usage de sanctuaires profanés sans qu'ils aient été réconciliés, **Mgr Lefebvre a préféré s'abstenir d'organiser de tels pèlerinages.** L'abbé Coache lui-même, à qui la Tradition (et donc la FSSPX) doit la prise de l'église Saint Nicolas du Chardonnet, ne célébrait pas dans les sanctuaires de Lourdes, et se contentait d'emmener les fidèles prier face à la grotte.



**Mgr Lefebvre et l'abbé Coache refusaient les sanctuaires profanés**

Pourquoi donc avoir **violé cette pieuse attitude et cet exemple donnés par Mgr Lefebvre, et par l'abbé Coache** ? Pourquoi, par ignorance du Droit canon pour les laïcs et les clercs qui ont lancé cette initiative de Lourdes (plus de 8 ans après la mort du fondateur), avoir cédé aux sirènes conciliaires qui ont pris possession des sanctuaires ? Saint Athanase ne disait-il pas « ils sont dans les églises, nous sommes dans l'Église » ? A quoi bon sert-il à la FSSPX de déplaire à Dieu en usant de ces sanctuaires profanés ? Mgr Lefebvre ne s'est-il pas d'abord préoccupé de mener le combat de la foi et n'a-t-il pas **préféré les garages** à un confort facile que lui aurait apporté un accord ?

Le grand sophisme mis en avant par les infiltrés devant Mgr Fellay pour vanter les mérites d'un « processus » de « réconciliation » est celui d'un « plus grand bien à l'Église ». Cette affaire d'usage de sanctuaires non réconciliés vient la **démentir cruellement** :

« Au printemps 2008, dans la LAB n°72 du 14 avril 2008, malgré l'importante mise au point qui va susciter la colère de Rome, le « processus » initié formellement en 2005 est désormais interprété rétroactivement comme ayant commencé en « *dès l'an 2000* » :

« *Cela ne nous empêche pas de continuer d'espérer, de continuer le chemin défini dès l'an 2000. Nous continuons de demander au Saint-Père l'annulation du décret d'excommunication de 1988, car nous sommes persuadés que cela ferait le plus grand bien à l'Église.* »

Et le même objectif vague et non mesurable de rétablissement de la Tradition est réaffirmé :

« *La nouvelle croisade du Rosaire à laquelle nous vous appelons, pour que l'Église retrouve et reprenne sa Tradition bimillénaire* » » VM, 9 novembre 2008

Le « processus » n'étend aucunement la Tradition bimillénaire, mais au contraire, compromet de plus en plus la FSSPX et l'éloigne de la pratique des articles du Droit Canon de 1917. En bonne méthode moderniste, le

<sup>11</sup> [http://www.virgo-maria.org/articles\\_HTML/2008/011\\_2008/VM-2008-11-09/VM-2008-11-09-A-00-Derniere\\_tentation\\_de\\_Mgr\\_Fellay.html](http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2008/011_2008/VM-2008-11-09/VM-2008-11-09-A-00-Derniere_tentation_de_Mgr_Fellay.html)

« processus » et ses « préalables » agit comme un dissolvant sur la FSSPX, un dissolvant de son identité, de sa mission, des axes donnés par son fondateur Mgr Lefebvre.



Cette **décadence de la FSSPX par rapport à son fondateur** et à sa mission est soulignée par la contradiction désormais publique d'une institution qui tantôt invoque le droit canon pour exiger la réconciliation des sanctuaires, ou qui procède à de solennelles cérémonies de dédicace ou de bénédiction de chapelles et de l'autre qui tourne le dos à ces principes pour organiser de vastes pèlerinages dans des sanctuaires profanés.

Mais alors, diront certains, de tels principes rappelés par VM (et qui ne sont pas inventés par VM, mais puisés dans le Droit Canon, et même rappelés dans certaines circonstances par la FSSPX), rendent **impossible un pèlerinage tel que celui de Lourdes** ? Oui, dans la mesure où il recourt à des sanctuaires profanés sans effectuer une réconciliation des lieux. Mais, la FSSPX pourrait aussi adapter ce pèlerinage pour respecter le Droit canon de 1917, et célébrer en dehors des sanctuaires profanés de Lourdes. **C'est ce que faisait l'abbé Coache.**

Et le respect de ces principes éviterait le dérapage de la procession conciliaire-FSSPX du samedi soir, qui ne fut pas un « accident regrettable qui ne se reproduira pas », comme a voulu le faire croire l'**abbé de Cacqueray**, mais une conséquence inévitable, à partir du moment où les règles catholiques vis-à-vis des conciliaires n'étaient plus respectées.

Prions le Bon Dieu pour que, par un acte Extraordinaire de Sa Miséricorde, Il accorde aux évêques de la FSSPX la GRÂCE de se reprendre à temps et DE S'EN REPENTIR PUBLIQUEMENT TRÈS VITE, et d'assumer de manière RESPONSABLE, la mission de sauvegarde de l'« Arche de Salut » du sacerdoce sacrificiel catholique sacramentellement valide qu'est la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, en rejetant ses erreurs et ses tentations.

Cette mission de préservation du Sacerdoce est celle qui, en 2008, honore véritablement Dieu et a pour enjeu fondamental de **préserver beaucoup d'âmes d'un lamentable naufrage** dans lequel les précipiterait l'« *église conciliaire qui tombe en ruine* »<sup>12</sup>. C'est véritablement là la finalité de l'Église et du Sacerdoce, et pas dans l'usage bien terrestre des murs de sanctuaires profanés.

Avec Dieu, à l'opposé de l'église conciliaire, point de « préalables » ni d'« accident regrettable », point besoin de « processus » de « réconciliation », mais la sûreté de recevoir Sa grâce pour ceux qui confessent fidèlement la Foi dans le respect de la « Tradition bimillénaire » de laquelle Mgr Fellay se targuait d'être le serviteur en avril 2008. Huit ans de fruits amers de « discussions » ont sonné l'heure de l'**examen de conscience**.

Continuons le bon combat

La Rédaction de Virgo-Maria

© 2008 virgo-maria.org

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>

<sup>12</sup> Expression de Mgr Lefebvre dans une lettre à Max Barret